

**CONDITIONS GENERALES DU SERVICE
(DOCUMENT A CONSERVER PAR L'USAGER)**

Article 1 : Objet du service

Afin de faire bénéficier les usagers de son service Public d'Assainissement Non Collectif de prix intéressants, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre a passé un marché public pour la vidange programmée des systèmes d'assainissement individuel. **Chaque usager est libre de recourir ou non aux prestations proposées. Ce service ne concerne pas les interventions d'urgence. L'objectif de ce service est l'entretien régulier et préventif des installations.**

Article 2 : Prestations et prix

VOIR LE TABLEAU ci-joint pour les différentes prestations proposées ainsi que les tarifs correspondants votés et réévalués chaque année en comité syndical. A la prestation de base, il faut ajouter le coût de l'élimination, dans un centre agréé, des matières de vidanges réellement pompées.

Article 3 : Bon de commande

Si l'usager souhaite recourir à l'une de ces prestations, il s'engage à passer commande au Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre à l'aide d'un bon de commande. Suite à cette commande, la société AOSTE VIDANGE, vidangeur retenu par le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre, confirmera par téléphone ou éventuellement par courrier la date et l'heure d'intervention au minimum 10 jours avant. Les vidanges seront réalisées en présence du propriétaire et /ou du locataire ou de son représentant. **L'entreprise interviendra dans les meilleurs délais (compris entre 15 jours et 2 mois), à compter de la date de réception du bon de commande de l'usager.**

En cas de conditions climatiques exceptionnelles (neige, gèle...), l'intervention pourra, à la demande de l'entreprise AOSTE VIDANGE, être annulée ou reportée ultérieurement et l'usager aura alors la possibilité dans ces conditions d'annuler sa commande.

Article 4 : Intervention

Une fois sur place, le vidangeur établira un bon de travail définitif de la prestation avec un prix suivant les conditions techniques réelles rencontrées : le prix peut être majoré en cas de regards scellés et non dégagés par l'usager, d'éloignement de l'installation, etc...conformément aux tarifs joints au présent document. Pour éviter tout contentieux lors de la facturation, le vidangeur demandera à l'usager de signer le bon de travail définitif précisant le montant de l'intervention. Un exemplaire de ce bon sera remis à l'usager ainsi qu'au Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre.

La remise en eau des ouvrages n'est pas assurée par le prestataire.

Article 5 : Facturation et réclamations

Le Syndicat Mixte d'eau et d'assainissement de la Haute Bourbre enverra à l'usager, via le Trésor Public, une fois la vidange réalisée, la facture correspondant à la prestation réalisée. Le règlement sera effectué par l'usager à la Trésorerie de la Tour du Pin.

L'usager reconnaît être conscient que l'opération de vidange de la fosse peut entraîner un dégagement d'odeurs dû au redémarrage de l'activité biologique de la fosse.

L'usager disposera d'un délai d'un mois, à compter de la vidange, pour formuler d'éventuelles observations.

BORDEREAU DES PRIX 2016
(DOCUMENT A CONSERVER PAR L'USAGER)

Descriptif des prestations	Prix en Euros T.T.C.
Vidange d'une fosse ou micro station Nature de l'intervention - vidange d'une fosse toutes eaux, d'une fosse septique et d'un bac dégraisseur, d'une fosse à usage de fosse septique ou fosse toutes eaux, d'une micro station jusqu'à 3000 litres (volume des éléments pris en charge), -Nettoyage du préfiltre intégré ou non à la fosse, des regards, postes de relèvement, test de bon écoulement -Pour des ouvrages dégagés dont la vidange nécessite la mise en place de 50 mètres de tuyaux maximum -Délivrance d'un certificat de vidange. Le Forfait	Attention, il faut ajouter aux différents forfaits nettoyage le prix d'élimination des boues en station d'épuration : 30.50 € TTC pour 1000 litres 137.75 €
Au-delà de 3000 litres Par tranche de 1000 litres supplémentaires	22.10 €
Vidange et nettoyage d'un bac à graisse supplémentaire Le Forfait	33.92 €
Mise en place d'une longueur de tuyaux d'aspiration supérieure à 50 mètres Par tranche de 10 mètres supplémentaires	11.83 €
Dégagement des regards de visite Par heure	57.57 €
Curage de drains d'épandage et test de bon écoulement Par tranche de 10 mètres linéaires	22.10 €
Curage et pompage d'un puits perdu Par tranche de 1000 litres	22.10 €
Recherche et localisation d'un système par passage caméra Par heure	57.57 €
Elimination des boues sur station d'épuration Pour 1000 litres de boue évacuée	31.35 €
PRIX DES PRESTATION SANS LA VIDANGE D'UNE FOSSE OU D'UNE MICROSTATION	
Vidange d'un bac dégraisseur <u>seul</u> comprenant le transport et dépotage des graisses dans un site agréé Le Forfait	104.86 €
Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul jusqu'à 1000 litres</u> Le Forfait	137.75 €
Curage et pompage d'un puits perdu <u>seul en sus du forfait « puits perdu seul jusqu'à 1000 litres »</u> Par tranche de 1000 litres supplémentaires	22.10 €
Recherche et localisation d'un système par passage caméra jusqu'à une 1 heure de recherche Le Forfait	127.48 €
Par heure supplémentaire	57.57 €
Elimination des boues sur station d'épuration Pour 1000 litres de boue évacuée	31.35 €

Quelques exemples : la vidange d'une fosse toutes eaux 3000 L avec regard accessible et mise en place de moins de 50 mètres de tuyaux d'aspiration sera facturée 231.80 € TTC; la vidange d'une fosse septique et d'un bac à graisse, regards accessibles et moins de 50 mètres de tuyaux d'aspiration avec évacuation de 1000 L de boue, sera facturée 169.10 € TTC. Taux de TVA en vigueur le 01 janvier 2016 : 10%.